

JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

FETES PASCALES A VILLEFRANCHE

La désormais traditionnelle Trobada de Gégants aura lieu le dimanche de Pâques (20 avril) à partir de 10 heures le matin, et de 15 heures l'après midi.

Lundi, l'Abbé Cazes célébrera la messe à 10 heures à Notre Dame de Vie, dans le cadre de l'Aplec.

En raison de l'impossibilité de réunir un nombre convenable d'exposants présentant des produits de qualité et compatibles avec le thème des « Fleurs et douceurs catalanes », il ne sera organisé ni fête, ni marché de producteur le lundi.

Il est rappelé que, par arrêté municipal le stationnement et la circulation sont interdits sur les rues et places de Villefranche le dimanche 20 avril de 7 heures à 19 heures

Secrétariat de la Mairie

Horaires d'ouvertures
Lundi/Mardi/Vendredi
15h/18h

Fermeture pour congés
annuels
Du 21 avril au 4 mai

COMITE DE PILOTAGE « TRAIN JAUNE »

Lundi 14 avril à 15 heures à la salle des Fêtes sous la présidence de M. Jacques BLANC, Président de la Région, Mme le Maire a accueilli le Comité de parrainage du train jaune pour son classement au Patrimoine Mondial de l'Unesco. M. François CALVET, député, M. Jérôme ARNAUD, Directeur du P.N.R., M. Laurent PRADALIE, Directeur de l'A.M.E., et des représentants de la SNCF de la R.F.F et de la DRAC ont fait le bilan, à une cinquantaine de participants, de l'avancement de ce projet. Le dossier a été retenu par les 3 ministères concernés et figure sur la liste indicative qu'ils proposent à l'Unesco.

BORNES

Afin de mettre un terme au stationnement abusif de véhicules en des endroits où ils constituent une gêne pour les riverains et un danger pour la circulation piétonne ou automobile, la municipalité a commandé et fait procéder à l'installation d'une série de bornes. En résine synthétique, leur forme et leur couleur ont été approuvées par les Bâtiments de France. Chacune porte le blason de notre Cité. Leur forme arrondie limite les conséquences d'un choc, et leur hauteur la rend visible—à la différence des « boules » du Portalet—du conducteur d'un véhicule qui manœuvre.

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Comme chaque année, le stationnement de tout véhicule sera interdit du 15 mai au 30 septembre, tous les jours de 10h à 19h, sur toute l'emprise des rues saint Jean, Saint Jacques et du Pavillon (arrêté municipal du 25/04/2002)

BUDGET

VOTE DES QUATRE TAXES

Réuni le 17 mars 2003, le Conseil municipal a décidé, par 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, d'augmenter uniformément de 3% les taux des quatre taxes, qui seront désormais les suivantes :

- taxe d'habitation : 8.39 (8.15 en 2002)
- foncier bâti : 13.27 (12.88 en 2002)
- foncier non bâti : 36.43 (35.37 en 2002)
- taxe professionnelle : 13.99 (13.58 en 2002)

Cette augmentation, identique à celle retenue par de nombreuses autres municipalités comme Perpignan ou Elne, permettra de compenser l'inflation et de maintenir dans les faits la fiscalité communale et les recettes municipales à un niveau constant. Le niveau d'imposition communal Villefrancois demeure l'un des plus bas du Conflent et, a fortiori, du département (voir journal de la municipalité de mai 2002, qui fournit toutes précisions chiffrées à cet égard).

VOTE DE LA TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES : Le Conseil municipal a décidé le maintien du taux de cette taxe.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le forfait pour l'entretien du réseau est maintenu à 32 € HT. Le prix du m3 d'eau est maintenu à 1.10€ HT. Dans le but de faire face aux dépenses du programme d'investissement concernant la réalisation de la station, d'épuration et la mise aux normes des réseaux, le prix du m3 d'assainissement passe de 0.75€ HT à 0.80 € HT.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Réuni le 31/03/2003, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion présenté par le percepteur pour l'année 2002. L'excédent cumulé de la section de fonctionnement (68 019.80€) a été viré à hauteur de 32 324.86 € sur la section d'investissement, et reporté pour le solde (35 194.94€) sur la section de fonctionnement 2003.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ASSAINISSEMENT 2002

Lors de la même réunion, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion présenté par le percepteur pour l'année 2002. L'excédent cumulé de la section de fonctionnement (61572.68 €) est reporté sur la section de fonctionnement 2003

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2002

C'est toujours à l'unanimité que le Conseil d'Administration a approuvé le compte de gestion 2002 du CCAS, et décidé du report de l'excédent cumulé de fonctionnement (551€) sur la section de fonctionnement 2003, dont il constitue l'intégralité du budget 2003.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2003:

Toujours lors de la réunion du 31/03/2003 le conseil municipal a adopté, par 8 voix pour et 2 contre, le budget primitif 2003, lequel s'élève à 415 348 € en investissement et 417 246€ en fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT :

A l'unanimité, le conseil municipal a voté le budget eau et assainissement 2003, lequel s'élève à 235 185 € en investissement et à 99 976€ en fonctionnement.

BUREAU DE POSTE

Monsieur Jean Marie FRANC, Directeur du Groupement Postal Agly/Têt, a été reçu en Mairie par le représentant de la municipalité, auquel il a donné toutes assurances sur

- le maintien de la présence postale à Villefranche de Conflent
- Le maintien de l'ensemble des opérations postales actuelles, selon les mêmes horaires (jusqu'à ce que la Poste et la municipalité conviennent, le cas échéant, de nouveaux horaires mieux adaptées à la demande de la clientèle locale et touristique)
- La présence sur rendez vous d'un conseiller financiers au bureau de Poste de Villefranche de Conflent.

ENSEIGNES

Compte tenu du prochain démarrage de l'étude de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), dont le dossier de demande de financement a obtenu avis favorable des instances concernées, avec notification d'attribution annoncée pour le 9 mai 2003, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a décidé de surseoir à tout nouveau cahier des charges concernant les enseignes dans Villefranche intra muros.

En conséquence :

- les enseignes en place début avril 2003 sont autorisées à y demeurer, jusqu'à ce qu'un nouveau cahier des charges soit arrêté dans le cadre de la ZPPAUP, c'est à dire pas avant la fin de l'année 2003
- Tout nouveau projet d'enseigne devra impérativement faire, avant toute réutilisation et, a fortiori, toute installation, l'objet d'un dossier de demande d'autorisation à déposer en Mairie, laquelle le transmettra aux services des Bâtiments de France. Toute installation intempestive sera verbalisée.
- Il est rappelé que les pré-enseignes sont interdites et que, à ce titre, elles seront retirées par les employés communaux.

BOUTIQUE DU CHAMPIGNON

Les travaux, contrôlés par Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, vont bon train dans le bastion du Dauphin, propriété communale que la municipalité a loué à deux commerçantes, lesquelles ont prévu d'y ouvrir prochainement un magasin exceptionnel tant par ses produits que par sa taille : la boutique du champignon.

Le dégagement de couches considérables de poussière accumulée au fil des siècles (ce bastion ayant été construit par Vauban au XVII^{ème} siècle) a permis la mise au jour de trois bouches d'aération (dont l'une encore équipée de sa grille d'origine en fer forgé), qui permettaient la ventilation de la casemate inférieure.

DEMISSION DE M. FRANCOIS TARD

Monsieur François TARD a présenté à Madame le Maire sa démission du Conseil Municipal, les activités qui le retiennent pour quelques temps encore en région parisienne ne lui permettant de participer comme il l'aurait souhaité aux activités du Conseil Municipal

HORODATEURS

Les employés communaux s'activent pour achever la mise en place de 3 horodateurs, deux à la porte d'Espagne (1 pour les voitures et 1 pour les autocars, à l'emplacement de l'ancien terrain de basket) et un à la Porte de France (voitures uniquement). Villefranche de Conflent se sera enfin alignée sur l'ensemble des sites touristiques, où le stationnement est payant depuis parfois fort longtemps, ce qui permet de le réguler et de créer des recettes pour la commune. A Villefranche donc, le stationnement sera désormais payant dès que la régie correspondante aura été mise en place. Il en coûtera, pour la journée entière (non fractionnable) 2 euros par voiture et 10 euros par autocar, en contrepartie de quoi l'appareil délivrera un reçu. Le respect du règlement de ces droits de stationnement sera assuré par le personnel communal.

Outre les avantages cités plus haut, il est attendu de ce stationnement payant qu'il incite les visiteurs de notre cité à « rentabiliser » la modique somme déposée dans l'horodateur en prolongeant la durée de leur visite (et en augmentant donc ses probabilités de consommation à Villefranche, c'est à dire de recettes pour le commerce local, puisque le coût du stationnement sera le même, qu'il reste quelques minutes ou une journée entière à Villefranche).

Enfin, il sera remis à tous les résidents permanents Villefranchois, et à toutes les personnes ayant une activité professionnelle dans Villefranche intra-muros, un autocollant à apposer sur le pare brise de leur voiture pour leur assurer la gratuité du stationnement sur les parkings payants Villefranchois. Ces autocollants pourront être retirés au secrétariat de Mairie.

Les commerçants, artisans, les loueurs de meublés (puisqu'il n'y a plus d'hôtel) situés dans Villefranche de Conflent intra muros seront, eux, invités à venir retirer au secrétariat de Mairie, une autorisation individuelle de stationnement limitée dans le temps pour chacun de leur locataire ou employés saisonniers.

Cette autorisation se présentera sous la forme d'une carte de visite, à poser sur la plage avant du véhicule, à tête de la Mairie, précisant le nom du loueur ou de l'employeur, le nom du locataire ou du salarié, le numéro d'immatriculation de la voiture de ce dernier, et les dates de début et de fin d'autorisation. Cette carte pourra être retirée en mairie (contre justificatif) avant le début du séjour ou de la saison, dès que le loueur ou l'employeur disposera des renseignements précités, qu'ils sont donc invités à demander à leurs futurs locataires ou salariés, au moment de la signature du contrat de location ou de travail.

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Madame le Maire de Villefranche a participé, mardi 8 avril, à Minerve (Hérault), à la première réunion des 10 plus beaux villages de France du Languedoc Roussillon, dont 4 (Castelnou, Eus, Mosset et Villefranche de Conflent) sont situées dans les Pyrénées Orientales. Cette réunion a permis le dépôt de demandes de subventions communes auprès du Conseil Régional et du Conseil Général des P.O.

FORGE CATALANE

Madame le Maire a, en présence des représentants de l'Association Culturelle de Villefranche de Conflent, de l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative De Villefranche Val de Rotja, de REMPARTS Languedoc Roussillon et de l'association Mémoire de la Mine, ainsi que de Madame le Maire de Corneilla de Conflent et de Messieurs les Maires de Prades et de Ria, procédé samedi 5 avril à la présentation des travaux de mise en valeur (charpente, couverture en lauzes et panneaux explicatifs) du martinet de forge catalane, provenant de Montgaillard (Ariège), et exposé depuis 1986 au bastion de la Reine.

Ce martinet fera désormais l'objet d'une fiche de présentation dans la documentation relative au fer du Canigou, diffusé par le SIPARC (Syndicat pour l'Aménagement Rationnel du Massif du Canigou).

PARC NATUREL REGIONAL

Madame le Maire recevra prochainement Monsieur Jérôme ARNAUD, Chef de Projet du Parc Naturel Régional Haut Conflent / Cerdagne / Capcir, pour obtenir d'ultimes précisions avant que de soumettre au conseil municipal l'approbation de la charte du Parc Naturel Régional et l'adhésion de la commune de Villefranche de Conflent à celui ci.

PAYS « TERRES ROMANES EN PAYS CATALANS »

La commune de Villefranche de Conflent a adhéré au Pays, crée en application de la loi VOYNET, présidé par M. Christian BOURQUIN, dont le chargé de mission est M. Paul MIGNON, et qui couvre l'ensemble des vallées du Têt et du Sègre ainsi que de leurs affluents respectifs, de Saint Féliu à Bourg Madame et à Porté Puymorens. Ce pays, chargé de la gestion des fonds du programme européen LEADER, n'est ni une nouvelle division administrative, ni un financeur d'opérations d'investissements. Il est une structure de concertation, dont la vocation est la mise en place de recherche de cohérence entre les projets des communes et communauté de communes mais aussi des associations et des particuliers. A cette fin, il peut financer des études de faisabilité, et labelliser les dossiers ayant transité par eux et destinés à l'État ou à l'Europe.

Guy DURBET, Conseiller Municipal a été désigné membre du Conseil de Développement de ce pays, en sa qualité de président de l'Association Culturelle de Villefranche. Il siège à la commission « Économie et emploi » et anime le groupe de réflexion « Patrimoine et Tourisme ».

INFORMATION

En 2003 la gendarmerie nationale recrute 200 officiers, 4000 gendarmes, 8000 gendarmes adjoints et 150 aspirants volontaires dans des postes opérationnels. Pour des emplois de soutien, elle recherche également 300 sous officiers dans les spécialités variées : infirmiers, affaires immobilières, administration, armurerie, restauration collective, imprimeur, mécanicien auto et engins blindés. Informations au 04.67.123.999

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

LE TEMPS DES ASSEMBLEES GENERALES VILLEFRANCHOISES :

- Office de Tourisme Syndicat d'Initiative Villefranche / Val de Rotja :
le 20 janvier 2003
Bureau : - Guy DURBET, Président
- Patrick PARENT, Secrétaire
- Jean Claude BACO, Trésorier
- Comités des Fêtes :
le 07 mars 2003
Bureau : - Jean Yves MICCI, Président
- Gaëlle MARION, Secrétaire
- Joëlle VAN ENIS, Trésorière
- Les Géants de Villefranche
le 23 décembre 2003
Bureau : - Gerrit VAN ENIS, Président
- Manu WAXIN, Secrétaire
- Patrick PARENT, Trésorier
- Spéléo Club de Villefranche :
le 31 janvier 2003
Bureau : - Jérôme DURBET, Président
- Laurent BACO, Secrétaire
- Bart RAYMAEKERS, Trésorier
- Patrimoine Frontalier Catalan :
le 21 mars 2003
Bureau : - Joseph LAGREZE, Président
- Guy DURBET, Secrétaire
- Marie ARMENTA, Trésorière
- Rempart Languedoc Roussillon :
le 22 mars 2003
Bureau : - Guy DURBET, président
- Nicolas PANNEBIERES, Secrétaire
- Cathy NAUD, Trésorière
- Parent d'élèves :
le 11 juin 2002
Bureau : - Gaëlle MARION, Présidente
- Magali LAURENS, Vice présidente
- Bénédicte MOVILLA, Secrétaire
- Mylène SARDA, Trésorière
- Cani' Groove :
le 31 janvier 2003
Bureau : - Fabien CHAMBEURLANT, Président
- Nathalie LAMPERRIER, Secrétaire
- Christophe GAUTIER, Trésorier
- Les Assemblées Générales de l'Association culturelle, de l'Association Passion Patchwork, de l'Association Notre Dame de vie auront lieu à une date ultérieure